

**Un nombre d'éco-PTZ accordés très faible et en repli de 7 %
... mais qui représente toujours 10 % des aides nationales**service
connaissance
des territoires
et évaluation

Août 2014

Une activité faible avec 590 éco-PTZ accordés au 1^{er} trimestre 2014 et un total de 3 043 sur 12 mois

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, **590 prêts écologiques à taux zéro (dits « éco-PTZ ») ont été accordés dans la région des Pays de la Loire**. Ce chiffre est en retrait de 7 % comparé au 1^{er} trimestre 2013 et atteint son plus bas niveau à égalité avec le 1^{er} trimestre 2012. Le repli est moins prononcé au niveau national (-2 %) mais constitue un niveau plancher depuis la mise en place de cette aide en avril 2009.

D'avril 2013 à mars 2014, le nombre d'éco-PTZ attribués est en baisse de 7 % en Pays de la Loire, contre un repli national de 3 %. Les 3 043 éco-prêts accordés d'avril 2013 à mars 2014 affichent le plus faible cumul sur 12 mois depuis la création du dispositif et sont très loin des 7 000 aides et plus autorisées en 2009 et 2010. Ce volume reste néanmoins assez proche des niveaux observés depuis début 2012.

Les Pays de la Loire concentrent 9,9 % des aides nationales sur 12 mois

Au 1^{er} trimestre 2014, la région a concentré 9,9 % des aides délivrées en France. Ce poids est élevé au regard du poids démographique de la région (5,7 % de la population métropolitaine). Sur 12 mois, la contribution de la région représente également 9,9 % de la production nationale. Depuis la mise en place du dispositif au 1^{er} avril 2009, la région a comptabilisé 25 300 éco-PTZ sur les 263 000 attribués en France (9,6 %).

La région occupe la 2^{ème} place pour le nombre d'éco-PTZ délivrés. Rapporté au nombre de ménages, Mayenne et Vendée sont particulièrement dynamiques

Sur 12 mois et avec 3 043 éco-prêt accordés, la région occupe la **troisième place pour le nombre d'éco-PTZ** derrière la Bretagne (3 591 prêts) et Rhône-Alpes (3 171 prêts).

D'avril 2013 à mars 2014, une résidence principale sur 530 a bénéficié de cette aide dans la région, contre une sur 911 au plan national. Il s'agit du taux le plus important derrière la Bretagne (une résidence principale sur 413).

La Loire-Atlantique occupe la 4^{ème} place nationale pour le nombre d'éco-PTZ accordés avec 962 prêts sur un an derrière l'Ille-et-Vilaine (1 078 prêts), le Nord (1 010 prêts) et le Finistère (983 prêts). Les départements de Maine-et-Loire et Vendée se positionne en 8^{ème} et 10^{ème} position.

Rapportés au nombre de ménages, **la Mayenne est le 3^{ème} département français le plus dynamique des 12 derniers mois** (1 résidence principale aidée sur 363) derrière les Côtes d'Armor et la Haute-Marne. La Vendée se positionne à la 3^{ème} place pour le nombre d'aides accordées depuis la création de l'aide et la Mayenne 5^{ème} avec environ 1 logement sur 50 ayant bénéficié de l'aide pour ces deux départements.

84 % des travaux concernent des bouquets de travaux, 7 points de moins que France entière

Les bouquets de travaux représentent 84 % des aides accordées dans la région ces 12 derniers mois, soit 7 points de moins qu'au niveau national. Parallèlement, la région se distingue par de plus nombreux travaux d'assainissement non collectifs : 16 % des aides régionales contre 9 % au plan national.

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le **remplacement de fenêtres ou de portes** que l'on retrouve dans **77 % des bouquets**. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 63 % des bouquets en Pays de la Loire ; puis, pour 39 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs. Dans 33 % des cas, le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire classique et **dans 40 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables (contre 34 % France entière)**.

Sur-représentation des logements individuels, occupés par leur propriétaire et construits après 1949

Dans la région, l'éco-PTZ est principalement mobilisé pour des **logements individuels (98 %, soit 3 points de plus qu'au plan national)** et par **les propriétaires occupants (93 %)**, les propriétaires bailleurs étant moins enclins à réaliser des travaux. **Les logements antérieurs à 1949** représentent 34 % des aides, mais **sont sous-représentés de 7 points** par rapport à leur poids dans le parc des logements éligibles à l'aide (construits avant 1990). Les logements construits de 1975 à 1989 représentent 32 % des aides, soit 4 points de plus que leur poids dans le parc de logement éligible.

Des montants de travaux et d'éco-PTZ plus faibles qu'au niveau national

Le montant moyen des travaux financés par l'éco-PTZ est de 18 935 € en Pays de la Loire sur les 12 derniers mois (**7 % de moins qu'au plan national**) et **le prêt couvre en moyenne 88 % des montants** de travaux engagés, soit 2 points de plus qu'au niveau national.

Le montant global des éco-prêts s'établit ainsi à une moyenne de **16 614 € pour les 12 derniers mois, soit 4 % de moins** que les 17 356 € observés au **niveau national**. En lien avec les plafonds réglementaires, des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 770 € pour un assainissement non collectif, à 23 461 € pour un bouquet avec 3 travaux en passant par 14 663 € pour les bouquets 2 travaux.

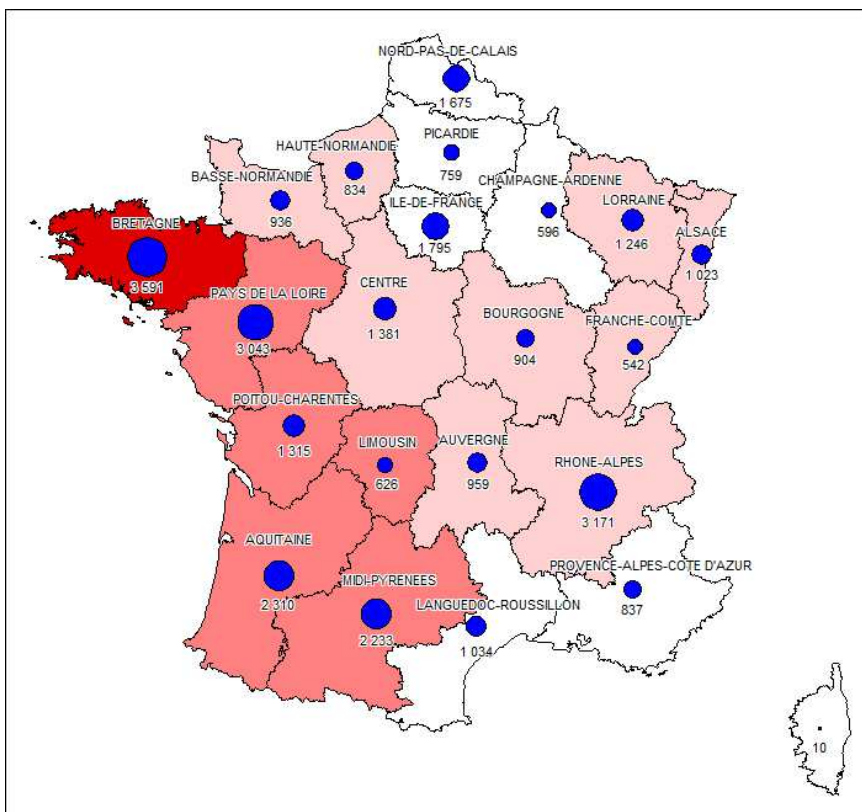
Données de cadrage

Avertissement :

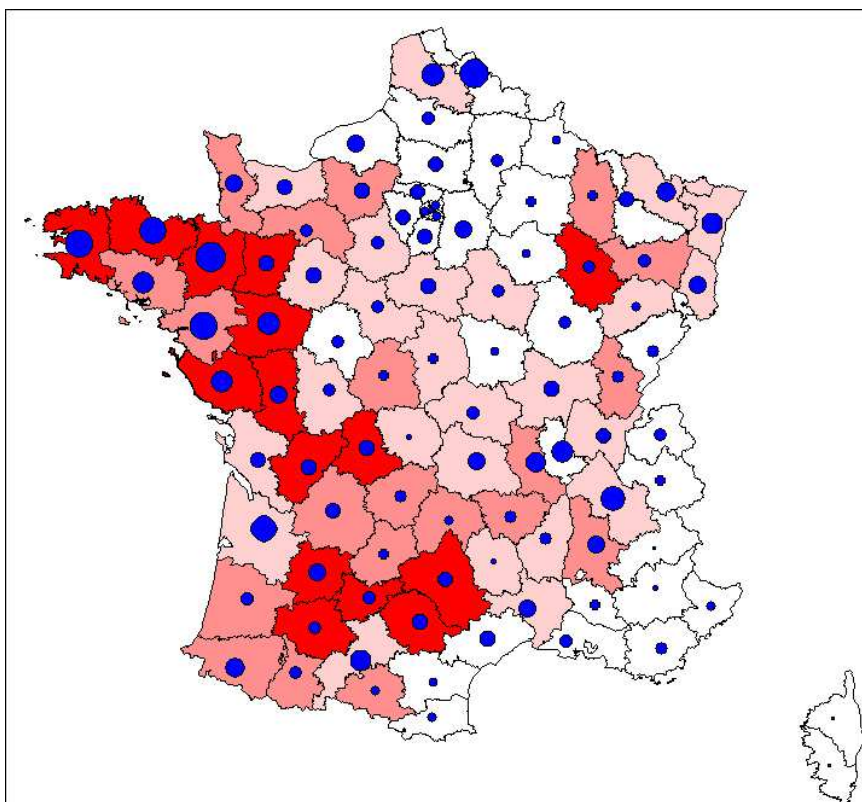
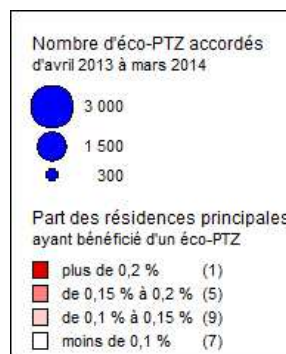
Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 31/03/2014.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs ; ils écartent également les prêts enregistrés plus d'un trimestre après leur date de validité. Ainsi, les données utilisées dans cette publication, qui portent sur la France métropolitaine, sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 1^{er} trimestre 2014 : l'analyse repose sur 5 983 éco-PTZ exploités pour 6 564 éco-PTZ émis et enregistrés au 30/06/2014, soit 91,1 %.
- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 30 820 éco-PTZ exploités sur environ 32 259 éco-PTZ émis entre avril 2013 et mars 2014 et enregistrés au 30/06/2014, soit environ 95,5 % des prêts.



Carte régionale



Carte départementale



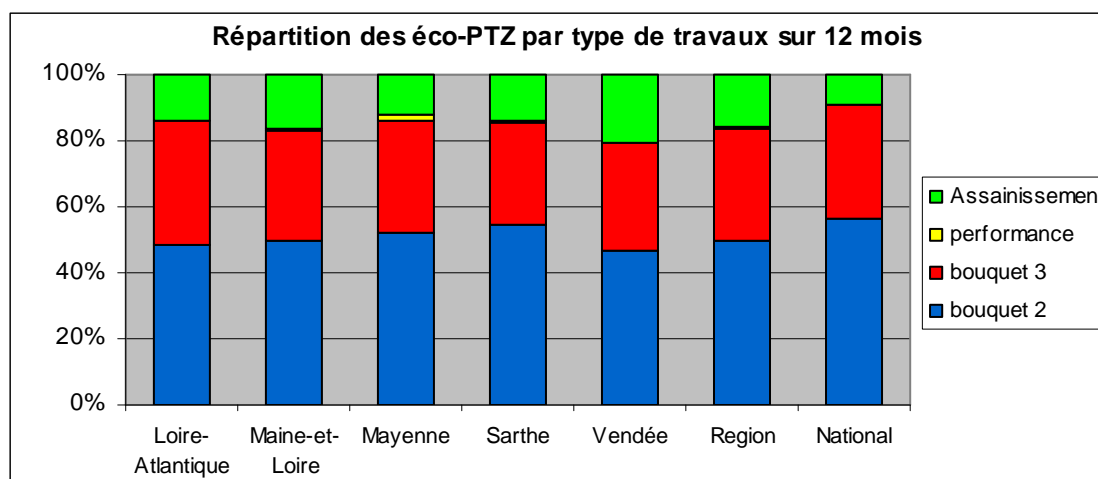
Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

1^{er} trimestre 2014 :

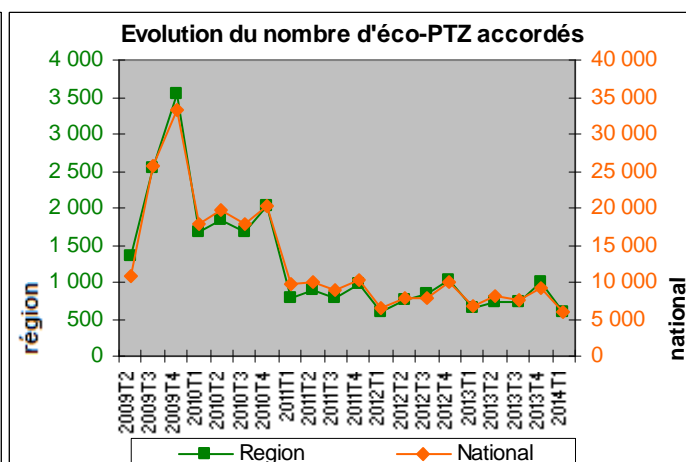
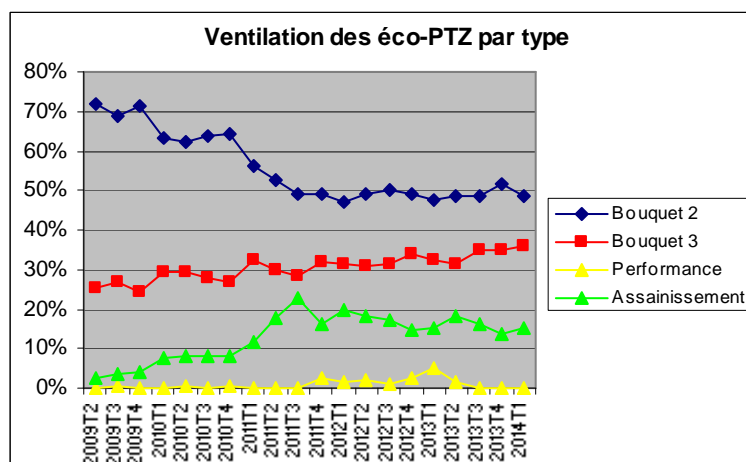
1er trimestre 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	95	68	0	32	195
Maine-et-Loire	73	51	0	16	140
Mayenne	24	22	0	8	54
Sarthe	45	26	0	9	80
Vendée	51	46	0	24	121
Région	288	213	0	89	590
National	3 290	2 234	6	453	5 983

12 derniers mois :

avril 2013 / mars 2014	bouquet 2	bouquet 3	performance	Assainissement	total
Loire-Atlantique	467	360	1	134	962
Maine-et-Loire	349	232	4	114	699
Mayenne	190	123	6	44	363
Sarthe	197	112	1	51	361
Vendée	308	216	0	134	658
Region	1 511	1 043	12	477	3 043
National	17 298	10 627	123	2 772	30 820



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



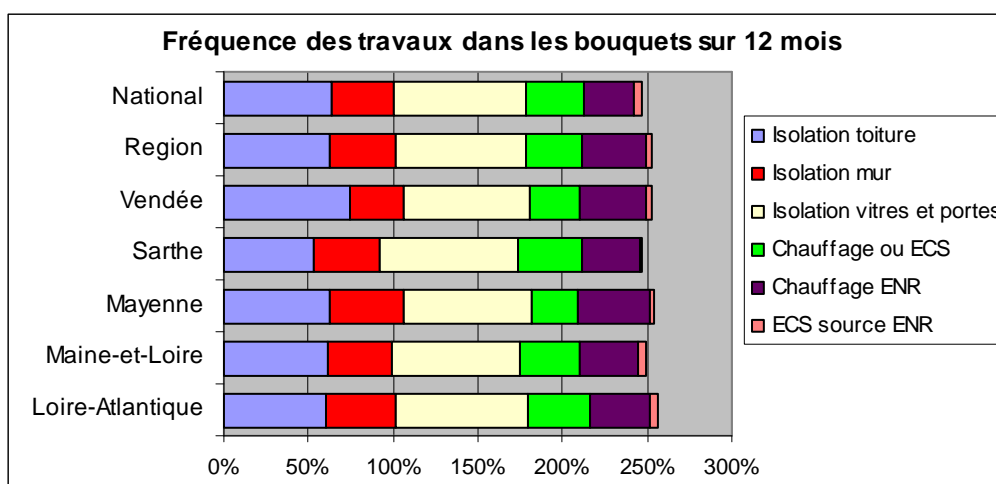
Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

1^{er} trimestre 2014 :

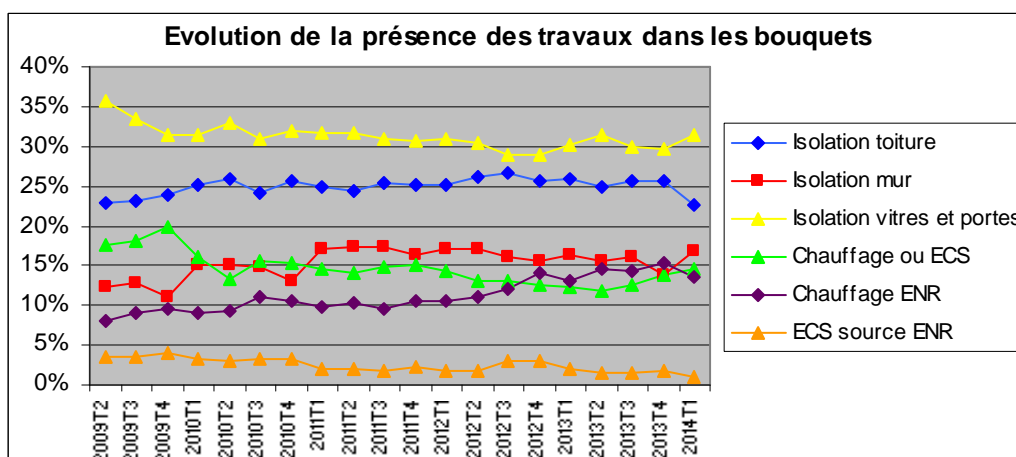
1er trimestre 2014	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	54,0%	41,7%	81,6%	38,0%	36,2%	3,1%	415
Maine-et-Loire	55,6%	39,5%	79,8%	42,7%	30,6%	5,6%	315
Mayenne	58,7%	58,7%	82,6%	23,9%	43,5%	0,0%	123
Sarthe	50,7%	39,4%	77,5%	50,7%	31,0%	0,0%	177
Vendée	72,2%	44,3%	79,4%	23,7%	35,1%	0,0%	247
Région	57,9%	42,9%	80,2%	36,9%	34,5%	2,4%	1 277
National	65,9%	38,8%	77,7%	35,5%	27,8%	3,3%	13 758

12 derniers mois :

avril 2013 / mars 2014	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	60,5%	41,4%	78,2%	35,7%	36,3%	4,8%	2 124
Maine-et-Loire	61,1%	38,6%	75,2%	35,1%	34,1%	4,8%	1 446
Mayenne	62,3%	44,4%	75,1%	27,2%	42,2%	2,2%	793
Sarthe	53,1%	38,8%	81,6%	38,2%	34,0%	0,6%	761
Vendée	74,2%	31,9%	75,2%	29,0%	38,9%	3,2%	1 323
Region	62,8%	38,8%	76,9%	33,4%	36,8%	3,7%	6 447
National	63,6%	37,2%	77,0%	34,9%	29,5%	4,3%	68 819



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



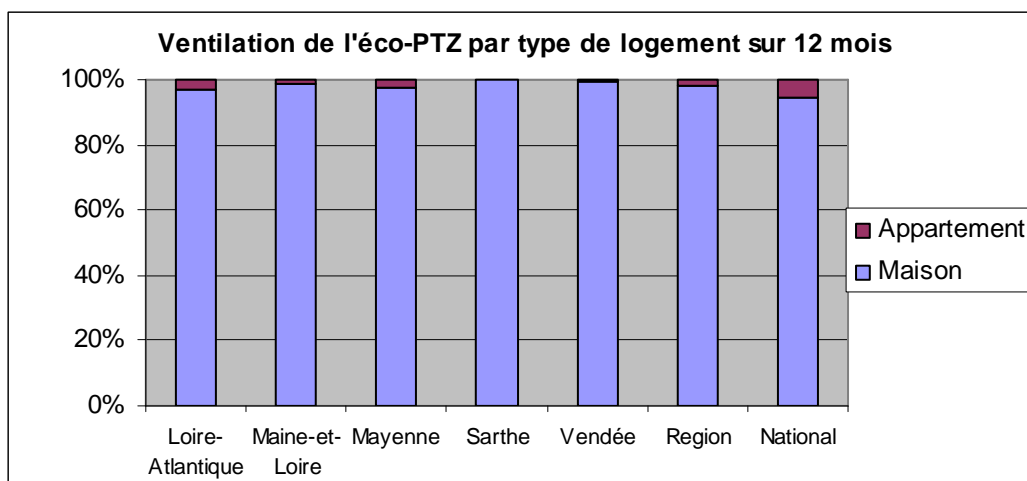
Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

1^{er} trimestre 2014 :

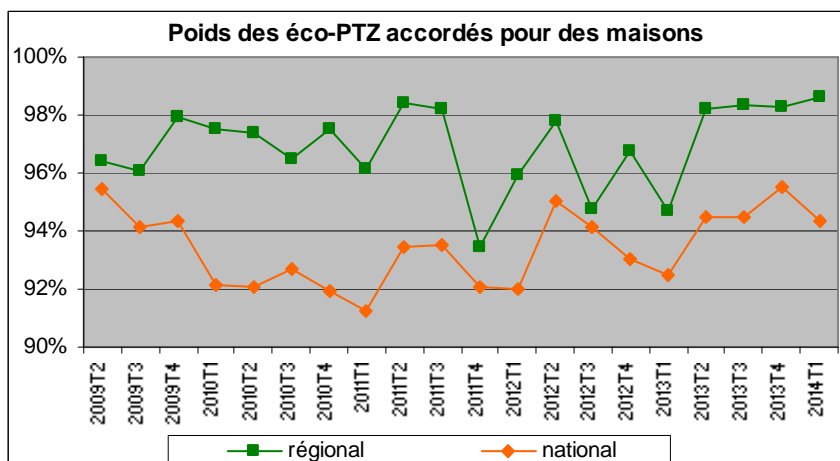
1er trimestre 2014	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	62,3%	2,7%	195
Maine-et-Loire	61,9%	0,0%	140
Mayenne	48,2%	0,0%	54
Sarthe	67,8%	0,0%	80
Vendée	49,8%	0,0%	121
Région	58,3%	0,8%	590
National	61,7%	3,7%	5 983

12 derniers mois :

avril 2013 / mars 2014	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	97,1%	2,9%	962
Maine-et-Loire	98,9%	1,1%	699
Mayenne	97,5%	2,5%	363
Sarthe	100,0%	0,0%	361
Vendée	99,2%	0,8%	658
Region	98,4%	1,6%	3 043
National	94,8%	5,2%	30 820



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



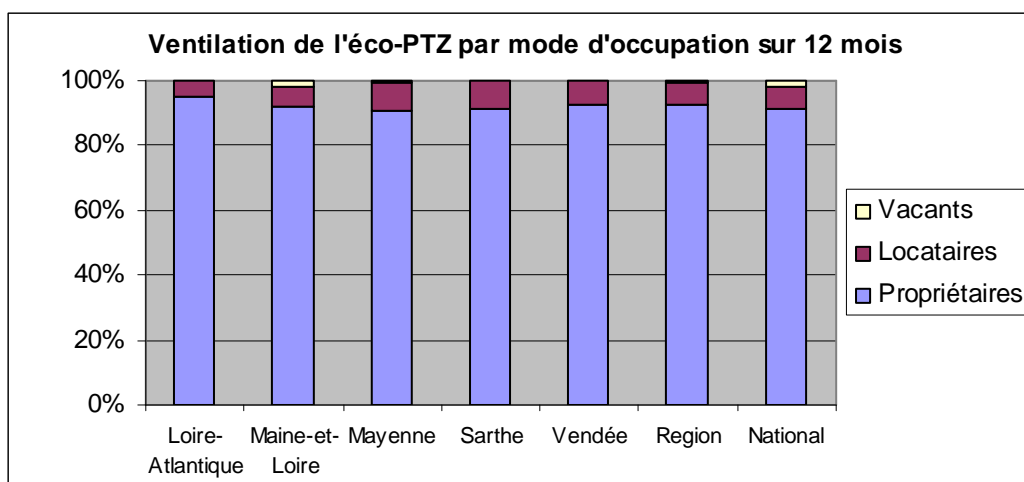
Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

1^{er} trimestre 2014 :

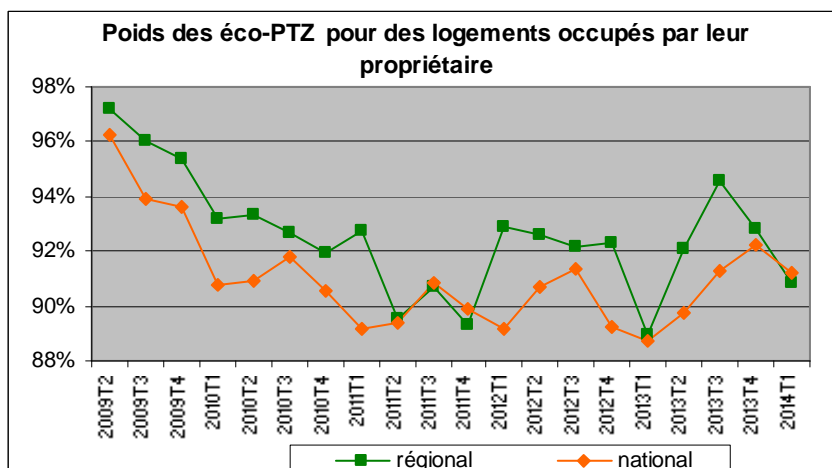
1er trimestre 2014	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,4%	5,6%	0,0%	195
Maine-et-Loire	86,4%	13,6%	0,0%	140
Mayenne	88,9%	11,1%	0,0%	54
Sarthe	91,3%	8,8%	0,0%	80
Vendée	90,9%	9,1%	0,0%	121
Région	90,8%	9,2%	0,0%	590
National	91,2%	7,4%	1,4%	5 983

12 derniers mois :

avril 2013 / mars 2014	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	94,8%	5,1%	0,1%	962
Maine-et-Loire	91,7%	6,4%	1,9%	699
Mayenne	90,6%	8,8%	0,6%	363
Sarthe	91,1%	8,6%	0,3%	361
Vendée	92,6%	7,3%	0,2%	658
Region	92,7%	6,7%	0,6%	3 043
National	91,2%	7,1%	1,7%	30 820



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

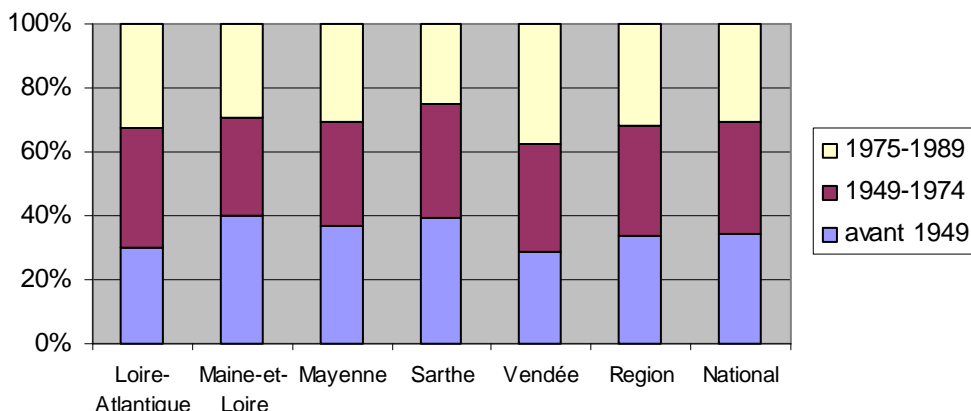
1^{er} trimestre 2014 :

1er trimestre 2014	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	31,8%	35,4%	32,8%	195
Maine-et-Loire	40,0%	32,1%	27,9%	140
Mayenne	40,7%	24,1%	35,2%	54
Sarthe	33,8%	41,3%	25,0%	80
Vendée	25,6%	36,4%	38,0%	121
Région	33,6%	34,6%	31,9%	590
National	33,8%	36,1%	30,1%	5 983

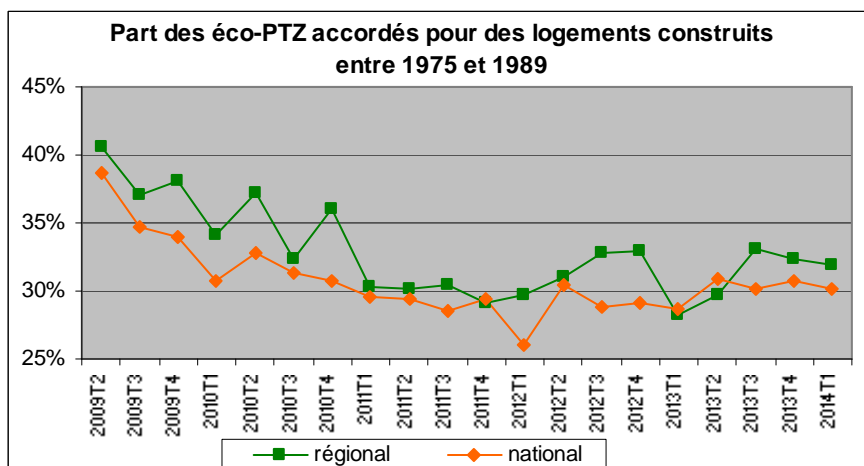
12 derniers mois :

avril 2013 / mars 2014	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	30,1%	37,2%	32,6%	962
Maine-et-Loire	40,2%	30,5%	29,3%	699
Mayenne	36,6%	32,5%	30,9%	363
Sarthe	39,3%	35,7%	24,9%	361
Vendée	28,9%	33,7%	37,4%	658
Region	34,0%	34,2%	31,8%	3 043
National	34,1%	35,4%	30,5%	30 820

Ventilation de l'éco-PTZ par date de construction en 2013



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



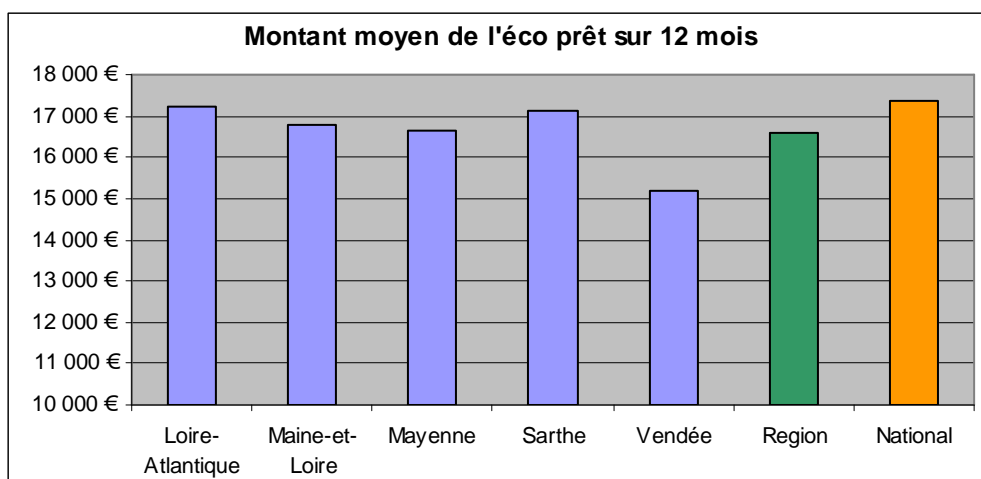
Montant moyen des éco-PTZ accordés

1^{er} trimestre 2014 :

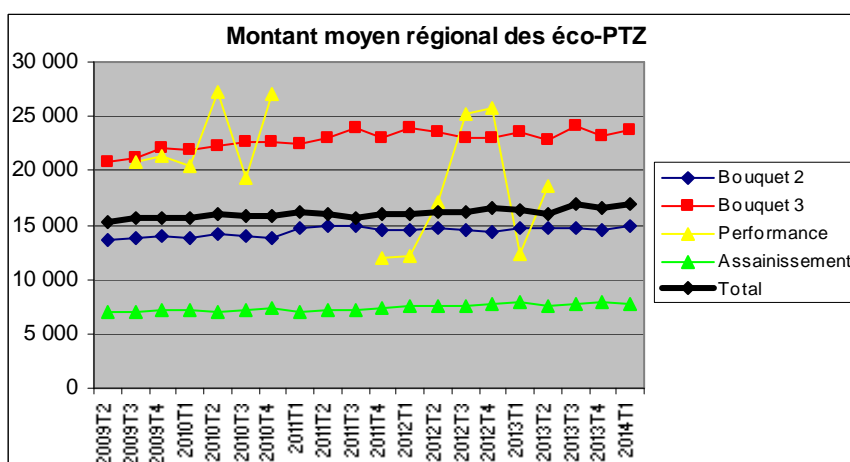
1er trimestre 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 160 €	22 671 €	-	8 214 €	16 639 €
Maine-et-Loire	16 141 €	24 389 €	-	7 742 €	18 186 €
Mayenne	13 592 €	25 860 €	-	7 305 €	17 659 €
Sarthe	14 104 €	25 952 €	-	8 448 €	17 318 €
Vendée	14 031 €	22 276 €	-	7 103 €	15 791 €
Région	14 913 €	23 727 €	-	7 772 €	17 018 €
National	14 708 €	23 819 €	25 394 €	7 309 €	17 561 €

12 derniers mois :

avril 2013 / mars 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	15 071 €	23 445 €	30 000 €	8 073 €	17 245 €
Maine-et-Loire	15 301 €	23 577 €	23 075 €	7 375 €	16 800 €
Mayenne	14 465 €	23 670 €	11 930 €	7 168 €	16 657 €
Sarthe	14 918 €	24 892 €	30 000 €	8 458 €	17 142 €
Vendée	13 283 €	22 504 €	-	7 740 €	15 182 €
Region	14 663 €	23 461 €	18 657 €	7 770 €	16 614 €
National	14 697 €	24 279 €	20 704 €	7 267 €	17 356 €



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



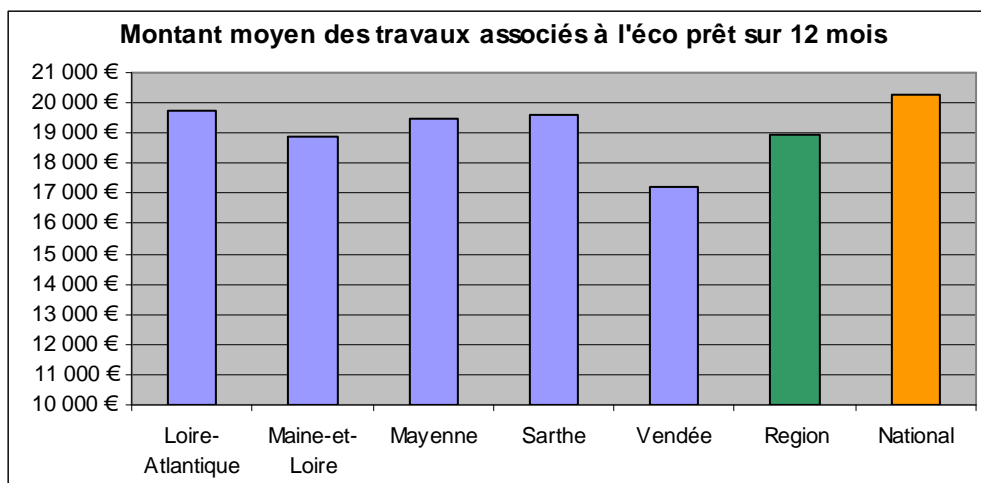
Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

1^{er} trimestre 2014 :

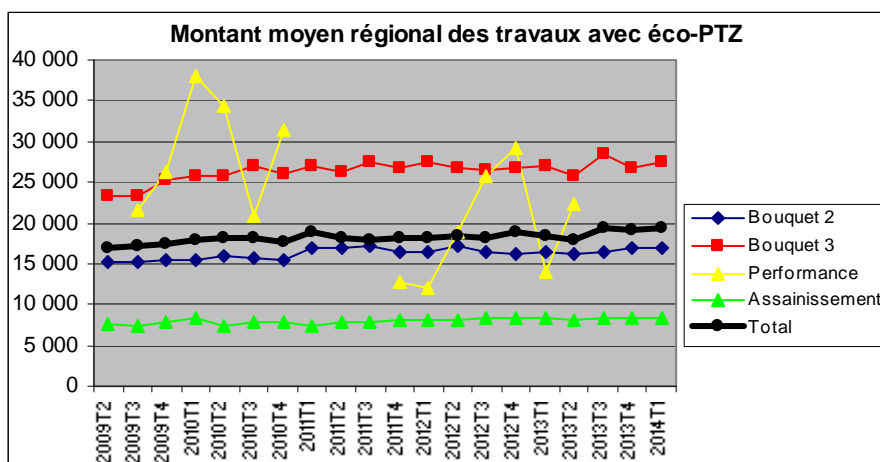
1er trimestre 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	16 787 €	25 607 €	-	8 508 €	18 504 €
Maine-et-Loire	17 781 €	27 453 €	-	8 134 €	20 202 €
Mayenne	15 982 €	35 374 €	-	7 340 €	22 602 €
Sarthe	16 532 €	28 798 €	-	8 612 €	19 627 €
Vendée	16 636 €	25 406 €	-	8 469 €	18 350 €
Région	16 905 €	27 404 €	-	8 336 €	19 403 €
National	17 180 €	28 648 €	31 452 €	8 742 €	20 838 €

12 derniers mois :

avril 2013 / mars 2014	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	17 142 €	27 109 €	31 076 €	8 723 €	19 714 €
Maine-et-Loire	17 109 €	26 834 €	26 593 €	7 655 €	18 849 €
Mayenne	16 840 €	27 956 €	14 939 €	7 937 €	19 496 €
Sarthe	17 175 €	28 589 €	41 375 €	8 960 €	19 622 €
Vendée	14 944 €	25 861 €	#DIV/0!	8 433 €	17 202 €
Region	16 653 €	27 048 €	22 371 €	8 339 €	18 935 €
National	16 946 €	28 609 €	27 797 €	8 828 €	20 281 €



Série depuis le 2^{ème} trimestre 2009 :



Tout savoir sur l'éco PTZ (ou Avance remboursable sans intérêt)

Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé 'éco-PTZ' et 'avance remboursable sans intérêt' depuis 2012, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il part du constat que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1^{er} avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO₂, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt avec production des factures acquittées.

Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1^{er} janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1^{er} janvier 1948 et le 1^{er} janvier 1990.

Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (aides ANAH ...). Le cumul avec le crédit d'impôt était possible jusqu'en 2010 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 45 000 € ; il a été supprimé en 2011 et est à nouveau possible en 2012 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 30 000 € sur les revenus de l'année 2010.

Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m²/an à moins de 150 kWhEP/m²/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m²/an à moins de 80 kWhEP/m²/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée améliore sensiblement l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

Pour chaque catégorie, des critères de performance précis sont fixés.

Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2012, cette durée peut être portée à 15 ans pour les travaux relatifs à des bouquets de 3 travaux ou pour les améliorations de performance énergétique globales. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 15 ans.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirotd@developpement-durable.gouv.fr

L'éco-PTZ

Service connaissance des
territoires et évaluation
Division de l'observation des
études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2014